

Val de gâtine

La communauté définit ses futures compétences

Les nouvelles compétences et les modifications de statuts ont été abordées lors du conseil communautaire de mardi soir.

Un travail fastidieux a occupé les élus et les services ces dernières semaines, concernant les nouvelles compétences et les statuts de Val de Gâtine.

Gemapi. Il s'agit d'une compétence obligatoire, qui s'applique au 1^{er} janvier 2018. Pascal Olivier a présenté le dossier. Gemapi (Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations) va obliger les intercommunalités, par les lois de décentralisation, à assumer un certain nombre de missions liées à l'eau, actuellement exercées par des syndicats (aménagement d'un bassin, entretien des cours d'eau, canaux, lacs, plans d'eau, protection et restauration des sites...). Plusieurs bassins sur le périmètre de Val de Gâtine sont concernés. Il s'agit du Clain, à l'est de la communauté, de la Sèvre nantaise (au Beugnon), de la Sèvre niortaise et du Thouet au nord. Cette prise de compétence sera financée soit par le budget général, soit par une



L'assemblée a reconnu le travail effectué par les services et par l'exécutif, afin de définir les compétences nouvelles et les modifications de statuts de Val de Gâtine.

taxe, avec des modalités d'exercice qui restent à définir.

Compétence eau et assainissement. Les élus votent l'eau dans les compétences optionnelles et l'assainissement dans les compétences facultatives. L'eau et l'assainissement seront délégués au Smeg (Syndicat mixte des eaux de la Gâtine) et au SEco (Syndicat des eaux du Centre-Ouest). A l'avenir, le seco assurera la compétence production et le Smeg l'assainissement. Chaque syndicat

conservant sa distribution. L'adhésion aux syndicats se fera lors du prochain conseil communautaire. Parmi les compétences optionnelles, sont intégrées la création et la gestion des maisons de services au public. Les élus ont également défini l'intérêt communautaire pour un certain nombre d'équipements, ou de bâtiments. Les nouveaux statuts ont été votés à l'unanimité. « On part de loin, nous étions encore trois communautés il y a moins d'un an, mais

les choses avancent », s'est réjoui Jean-Pierre Rimbeau.

Projet de boulangerie à Saint-Pardoux. Benoît Piron, maire de Saint-Pardoux, a présenté un projet de construction en bord de Départementale 743, pour y accueillir une boulangerie. Le maire de Saint-Pardoux demande une motion de soutien de l'assemblée, sur ce projet de développement économique financé par la municipalité de Saint-Pardoux. Ceci dans le cadre d'une demande de subvention faite au Feader (Fonds européen agricole pour le développement rural). Francine Chausseray, maire de Beaulieu-sous-Parthenay, a rappelé « qu'il existe déjà trois boulangeries sur un secteur géographique proche (Mazières, Beaulieu et Verruyes). » Les élus votent cette motion unanimement, moins une abstention. Un vote qui n'engage pas la communauté de communes, mais qui soutient le dossier.

Cor. NR, Stéphane Massé



Mazières en Gâtine